

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

18 février 2016

Date de l'affichage

Délibération n°2016.02.01

OBJET :AMENAGEMENT DE L'OUVRAGE DE
LA FORGE DE CHAILLAND

Adoption du projet de travaux

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,
Étaient absents excusés :
M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme DENOUE a été désignée secrétaire de séance

La commune de Chailland a déposé en 2012, auprès des services de l'Etat et en partenariat avec le Syndicat de bassin de l'Ernée, un projet d'aménagement de l'ouvrage de la Forge. Ce projet, réalisé par un bureau d'étude, a fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général en 2013.

Ce projet prévoit globalement le remplacement du clapet métallique existant par des vannes ouvrières et la création d'une passe à poissons. Ainsi, l'ouvrage permettra la libre circulation des poissons et sédiments, comme l'exige la réglementation.

Plusieurs scénarios sont cependant possibles quant au devenir des culées béton qui maintiennent actuellement la partie métallique : Suppression des culées béton, Conservation des culées béton en l'état, Conservation des culées béton / Habillage des culées avec un parement pierre et Conservation des culées béton / Habillage des culées et du pont avec un parement pierre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions

DECIDE :

- D'adopter le scénario 2 (voir en annexe) estimé à 127 200 € TTC dont
 - 6 500 € TTC pour les travaux de jointoiement et habillage pierre
 - 7 500 € TTC pour le dispositif anti-embâcles
 - 34 000 € TTC pour les vannes
 - 79 200 € TTC pour la passe à poissons

-D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser le projet adopté et à signer tout document s'y rattachant.

-D'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à inscrire avant le vote du budget les dépenses d'investissement indiquées ci-dessus sur le compte 2315.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

SCENARIO 2 - CONSERVATION DES CULEES BETON EN L'ETAT

Description des travaux

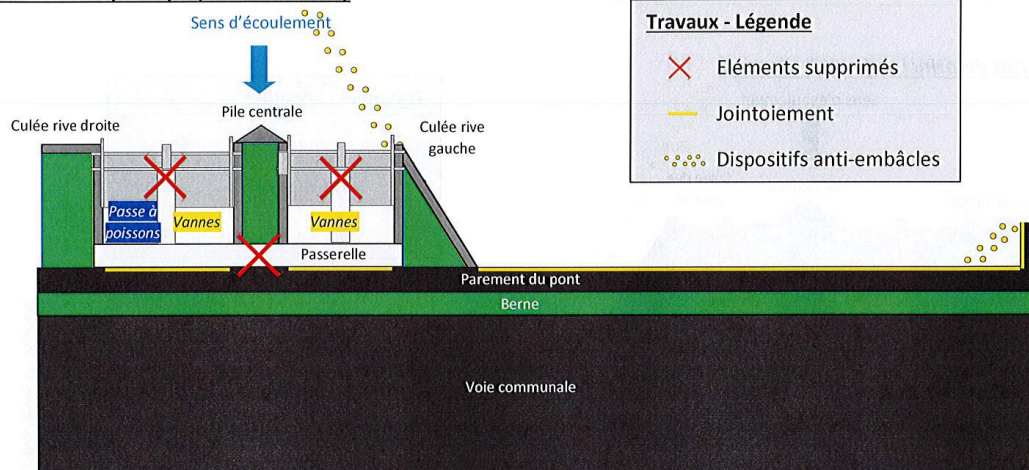
Démantèlement des parties métalliques (clapets, crémaillères, supports, etc) et de la passerelle béton ancrée sur les culées par le Syndicat de bassin de l'Ernée (coût estimé à 7500 € TTC par un bureau d'études).

Les culées béton sont conservées en l'état.

Après retrait de la passerelle :

- réfection des joints entre les pierres du pont à l'aide d'un enduit chaux + sable sur les parties découvertes du parement
- aménagement d'une passe à poissons
- pose des vannes bois et ancrage sur les maçonneries du pont
- installation d'un dispositif anti-embâcles

Schéma de principe (vue de dessus)



Coût estimé pour la commune de Chailland

ACTIONS / TRAVAUX	COUT (€ TTC)
Jointoiement du parement pierre du pont (parties existantes)	6 500 €
Dispositif anti-embâcles	7 500 €
Vannes bois et ancrage sur maçonneries du pont	34 000 €
Passe à poissons (estimation bureau d'études - subvention à 80 %)	79 200 €
TOTAL	127 200 €

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

18 février 2016

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2016.02.02



OBJET :

**SIGNATURE DE LA CONVENTION
ASSISTANCE AVEC LE SYNDICAT DE
BASSIN DE L'ERNEE
TRAVAUX DE LA FORGE**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M. BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme DENOU a été désignée secrétaire de séance

La commune de Chailland souhaite réaliser les aménagements de l'ouvrage de la Forge de Chailland qui ont fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général en 2013.

Le Syndicat de bassin de l'Ernée étant partenaire du projet depuis son origine et disposant d'une expérience dans le domaine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'accepter le fait de solliciter l'appui du Syndicat de bassin de l'Ernée pour la réalisation du projet
- D'approuver, lecture faite, la convention à intervenir avec le Syndicat de bassin de l'Ernée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation

18 février 2016

Date de l'affichage

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M. BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,
Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Délibération n°2016.02.03

OBJET :

CREATION D'UNE PASSE A POISSONS

Demande de subventions

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ouvrage de la Forge, la commune de Chailland doit créer une Passe à poissons. Le coût des travaux, estimé par un bureau d'études, s'élève à **79 200 € TTC**. Ce type de travaux peut bénéficier de financements de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de la Mayenne.

Le plan de financement serait le suivant :

	Coût total (€ TTC)	Agence de l'Eau Loire Bretagne (60 % du HT)	Conseil Départemental de la Mayenne (20 % du T)	Commune de Chailland
Travaux de passe à poissons	79 200 € (66 000 HT)	39 600 € c/ 1328	13 200 € c/1323	26 400 € c/1022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de financements auprès du Conseil Départemental de la Mayenne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à signer tout document s'y rattachant
- D'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à inscrire aux crédits des recettes d'investissement avant le vote du budget les montants sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessus.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

18 Février 2016

Date de l'affichage

Délibération n°2016.02.04



OBJET :

TRAVAUX DU CLUB HOUSE
PASSATION DU MARCHÉ DE
MAÎTRISE

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M. BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme DENOU a été désignée secrétaire de séance

Monsieur Garnier, adjoint au maire, présente le projet définitif de construction du Club House puis le marché de maîtrise d'œuvre proposé par le Cabinet d'Études Louvel et Associés de Vitré pour l'aménagement d'un Club House. Celui-ci comprend une mission complète sur la base d'un montant de travaux de 119 053,72 € HT et un montant d'honoraires (y compris les missions de SPS, de Bureau de contrôle, de Diagnostic amiante et plomb ainsi que Etude de sol) s'élevant à 16 665,00 € HT. Cela représente un montant total estimé à 162 862.46 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions

DECIDE :

- D'accepter ce marché
- D'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du budget au crédit du compte 2315
- D'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

18 Février 2016

Date de l'affichage

Délibération n°2016.02.05

OBJET :
**MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT DES TRAVAUX DU
CLUB HOUSE**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15



L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M. BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,
Étaient absents excusés :
M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Cette délibération annule et remplace le plan de financement validé le 17 décembre 2015 sous le n° 2014-12-06

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération N°2015-09-06 prise par le conseil municipal du 30 septembre 2015 et la délibération N° 2015-12-06 prise par le conseil municipal du 17 décembre 2015.

Vu les demandes de subventions qui ont été faites auprès de différents partenaires pour financer le Club-House en 2016,
Vu la modification et l'élaboration des nouveaux plans pour la construction du Club House

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Recettes d'investissement

Coût total de l'opération		162 862,46 TTC
Subventions Conseil Départemental	c/1323	12 526,86
Reserve parlementaire	c/1321	7 000,00
Subvention de l'Etat	c/1321	35 716,11
Emprunts	c/1641	23 810,75
Aide FFF	c/1328	40 000,00
Fonds propres	c/10222	43 808,74

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à 13 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE :

- De Valider le plan de financement tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à inscrire les sommes aux crédits des comptes indiqués dans le tableau ci-dessus avant le vote du budget
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

18 Février 2016

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2016.02.06



OBJET :

**DELEGATION MAITRISE
D'OUVRAGE POUR
L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
AU SIVU DES PCC**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M. BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le comité de choix du SDEGM a retenu le projet d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue de Saint Hilaire, ruelle du presbytère et Rose Blanche, pour l'année 2016.

Les montants estimatifs de cette opération sont indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Monsieur le Maire propose de solliciter le SIVU des Petites Cités de Caractère, pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De réaliser des travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques rue de Saint Hilaire, ruelle du Presbytère et Rose Blanche
- De transférer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, par délégation au SIVU des Petites Cités de Caractère,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir,
- D'autoriser le SIVU des Petites Cités de Caractère à solliciter les subventions pour ce dossier,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Maîtrise d'œuvre 4%	Prise en charge du SDEGM 90%	Participation de la commune (10% des travaux + maîtrise d'oeuvre)
100.000,00 €	4.000,00 €	90.000,00 €	14.000,00 €

Réseaux de télécommunication - Option A

Estimation TTC des travaux de génie civil	TVA (20%)	Maîtrise d'œuvre 4%	Prise en charge du SDEGM 20% de l'estimation HT	Participation de la commune
35.000,00 €	5.833,00 €	1.400,00 €	5.833,00 €	30.567,00 €

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Prise en charge du SDEGM 25%	Participation de la commune 75% des travaux + maîtrise d'oeuvre
30.000,00 €	1.200,00 €	7.500,00 €	23.700,00 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

18 Février 2016

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2016.02.07



OBJET :

**MODIFICATION DU NOM D'UN
LIEU-DIT**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M. BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme DENOU a été désignée secrétaire de séance

Vu la demande présentée par Monsieur ROSSARD en date du 1^{er} février 2016 concernant la dénomination du lieu-dit l'AULNAIE.

Vu que ce lieu-dit a été orthographié de différentes manières au cours du temps et que les coordonnées GPS ne reconnaissent pas cette destination

Vu que cela entraîne des difficultés d'acheminement de marchandises notamment auprès de la SARL ROSSARD.

Il apparaît nécessaire de clarifier la situation et de certifier l'appellation LE LAUNAY afin que celle-ci soit inscrite au cadastre.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'attribuer le nom définitif de LE LAUNAY pour ce lieu-dit
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

18 Février 2016

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2016.02.08



OBJET :

**NOMINATION D'UN NOUVEAU
REPRESENTANT DE LA COMMUNE
A LA COMMISSION CULTURE DE LA
CCE**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M. BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la démission de monsieur Xavier CHANCEREL, il est nécessaire de le remplacer auprès de la Commission Culture de la Communauté de communes de l'Ernée dont il était membre.

Madame Rolande SEGUIN propose sa candidature.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De nommer madame Rolande SEGUIN membre de la Commission Culture de la Communauté de Communes de l'Ernée.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

18 Février 2016

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2016.02.09



OBJET :

**NOMINATION D'UN NOUVEAU
REPRESENTANT DE LA COMMUNE
AU CCAS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M. BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,
Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la démission de monsieur Xavier CHANCEREL, il est nécessaire de le remplacer auprès du CCAS dont il était le membre référent.

Madame Valérie DUHAIL propose sa candidature.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De nommer madame Valérie DUHAIL membre référent du CCAS de la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

18 Février 2016

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2016.02.10



OBJET :

**CCE : DESIGNATION DES
DELEGUES AU COMITE DE
PILOTAGE ET COMMISSION
COMMUNALE « PLUI »**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le vingt-quatre février à vingt heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M. BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,
Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme DENOUE a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans sa séance du 16 novembre dernier, la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été prescrite par le conseil communautaire.

Les communes sont sollicitées pour nommer leurs représentants dans l'avancée des travaux et notamment

- 2 représentants au comité de pilotage dont le Maire, instance qui aura pour mission de suivre l'ensemble des étapes de la procédure en amont du Conseil communautaire

- Une commission communale PLUI qui sera le relai communal de l'élaboration du PLUi. Cette commission aura notamment en charge la réalisation du diagnostic agricole.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- De nommer les délégués suivants au comité de pilotage :

M. Bruno DARRAS et M. Eric GARNIER.

- De nommer les conseillers suivants pour la commission communale :

M. Bruno DARRAS, M. Fernand MONCEAU, M. Nicolas GARNIER, Mme Valérie DUHAIL, Mme Monique BOITTIN, M. Eric GARNIER.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS